



Mairie de Saulzet-le-Froid

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du : 20 juin 2025 à 18h30

Lieu : Mairie – Saulzet le Froid

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 juin 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1) Approbation compte rendu conseil municipal du 18 avril 2025
- 2) Dossier amende de police traverse de Zanières (délibération)
- 3) Tarifs Eau et Assainissement 2025 (délibération)
- 4) Recomposition organe délibérant Communauté de Communes Dome Sancy Artense (délibération)
- 5) CLIC Senior Montagne Désignation Ambassadeur (Charte)
- 6) Questions diverses
- * Loyer atelier ancienne école
- * Travaux rafraichissement Grand Gite

LES PARTICIPANTS	
Nombre de membres en exercice	10
Présents :	7 Gérard Beaudonnat, Martine Chaumet, Céline Silberberg, Philippe Guittard, Colette Guilloud, Carine Fontaine, Ophélie Roux
Absents représentés :	0
Absents non représentés :	3 Patrick Pellissier(maire), Jérôme Pellissier, Carine Gardet
Participants à la réunion :	

✓ **Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Céline Silberberg est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

M Le 1^{er} adjoint préside la séance. Il demande si un point peut être ajouté à l'ordre du jour, le conseil municipal accepte :

La Communauté de communes Dôme Sancy Artense propose aux différentes municipalités de signer une motion adressée à l'état pour la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire « Volvic-Le Mont-Dore ».

La motion est acceptée pour signature :

Pour	7
Contre	0
Abstention	0

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 avril 2025

Pour	7
Contre	0
Abstention	0

2. Dossier subvention amende de police pour la traverse de Zanières (délibération)

Dans le cadre de la sécurisation de la traverse du bourg de Zanières (RD5 et RD74), des aménagements sont prévus pour un coût total de 14756.00 € HT, 17707.20 € TTC, comprenant des bandes axiales en résine, deux radars pédagogiques (cf annexe). Monsieur le 1^{er} adjoint propose par délibération de demander une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation de ce projet.

Pour rappel suite aux comptages entre le 11 et 17 avril 2024, une vitesse moyenne de 82 km/h avait été enregistrée.

Le conseil municipal valide le projet.

La demande est soumise au vote :

Pour	7
Contre	0
Abstention	0

3. Tarifs eau et assainissement 2025 (délibération)

L'agence de l'eau demande une délibération de mise à jour des tarifs de location des compteurs d'eau. Les tarifs sont maintenus à 15 € TTC pour le premier compteur et 8 € pour les suivants.

La délibération est soumise au vote :

Pour	7
Contre	0
Abstention	0

4. Recomposition de l'organe délibérant Communauté de Communes Dôme Sancy Artense (délibération)

Monsieur le 1^{er} adjoint explique que la Communauté de Communes Dôme Sancy Artense doit redéfinir la composition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre avant le 31 octobre 2025, pour cela il demande de valider la méthode de détermination du nombre de sièges selon un accord local plus avantageux pour les communes de plus de 300 habitants.

La délibération est soumise au vote :

Pour	7
Contre	0
Abstention	0

5. CLIC Sénior Montagne : désignation d'un ambassadeur

Monsieur le 1^{er} adjoint explique que l'association CLIC sénior Montagne, au service des personnes de plus de 60 ans, de leur famille et de leur entourage, demande la désignation d'un ambassadeur et d'un suppléant qui feront le lien entre le CLIC Sénior Montagne et les administrés en situation de vulnérabilité.

Mme Colette Guilloud se propose comme ambassadrice titulaire et Mme Martine Chaumet en qualité de suppléante.

Pour	7
Contre	0
Abstention	0

- **Loyer atelier ancienne école** : la locataire actuelle demande une révision du loyer compte tenu de l'état moyen des ouvrants de l'atelier. Le conseil municipal lui répond que le changement des fenêtres est prévu avant l'hiver, et accepte de délibérer à ce sujet si les travaux ne sont pas réalisés avant cette période.
- **Travaux rafraichissement grand gîte** : Le locataire du « Grand Gîte » ayant effectué des travaux de rénovation (papier peint), celui-ci demande à ce que la Mairie rembourse les frais engagés. La Mairie ne peut pas répondre favorablement à cette demande, les factures auraient dues être au nom de la Mairie en premier intention après son accord. Il demande également à ce qu'un poêle à granulés soit installé. Un premier devis ayant été reçu, le Conseil Municipal est en attente de nouveaux devis avant de prendre une décision.
- **Le Comité des Fêtes** demande la gratuité de l'utilisation de la salle des fêtes, pour la marche « La Sauzade » organisée chaque année. Le conseil municipal rappelle que seuls les évènements à but caritatif et non lucratif sont exemptés de loyer pour l'utilisation de la Salle des Fêtes. Le Comité des Fêtes devra donc s'acquitter du loyer convenu en délibération pour les associations, soit 100€ (période estivale). Pour rappel, une subvention de 700€ leur sera allouée à la suite de la réalisation de cette manifestation.
- L'emplacement des colonnes déchets ménagers, et tri sélectif est soumise à approbation pour les villages :

Saulzet le Froid : au point propre
Zanières : vers les entraves à l'entrée du village en venant du bourg, à définir plus précisément
Espinasse : à l'endroit déjà utilisé par la colonne de tri sélectif et le verre
Pessade : la proposition est faite de mettre les 4 colonnes et le verre au même endroit sur le parking en haut soit à la sortie soit tout en haut.
La Martre : là où la colonne de tri sélectif est actuellement.
- Problème à La Martre : un arbre est en contact avec les fils électriques provoquant des microcoupures sur le réseau. L'entreprise EDF sera contactée pour évaluer la situation.

Sécurisation de la traversée de Zanières
RD 5
4 - Plan projet

